

AE_4.2 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

PROJET EOLIEN

Parc éolien de Liez & Rémigny

Communes de Liez et de Rémigny
Département de l'Aisne
Région **HAUTS DE FRANCE**

Adresse du projet :
Le Ronquenet
02 440 Rémigny

TABLE DES MATIERES

I. PRESENTATION DE LA DEMANDE ET IDENTITE DU DEMANDEUR.....	3
I.1. PRESENTATION DE LA DEMANDE	3
I.2. PROCEDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.....	3
I.2.1. Au titre de la réglementation sur les installations classées.....	3
I.2.1. Insertion de l'enquête publique dans la procédure	4
I.3. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	11
II. CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERES	12
II.1. CAPACITES FINANCIERES	12
II.1.1. Financement du projet.....	12
II.1.2. Plan d'affaire prévisionnel	12
II.1.3. Assurances	13
II.2. CAPACITES TECHNIQUES.....	13
II.2.1. Capacités à piloter les installations et organisation	13
ANNEXE 1 : BILANS FINANCIERS DE TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE POUR LES ANNEES 2022, 2023 ET 2024	19
ANNEXE 2 (CONFIDENTIELLE) : PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL DU PROJET	31
ANNEXE 3 : CENTRALES EOLIENNES EXPLOITEES PAR TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE.....	33

Liste des figures

Figure 1 : Compétences de la société TotalEnergies Renouvelables France.	14
---	----

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nomenclature ICPE pour l'éolien terrestre (décret n°2019-1096 du 28/10/2019)	4
Tableau 2 : Communes concernées par le rayon d'affichage de six kilomètres de l'enquête publique .	7
Tableau 3 : Communes concernées par le rayon d'envoi du résumé non technique	9
Tableau 4 : Renseignements administratifs de la Société TotalEnergies.	11
Tableau 5 : Renseignements administratifs de la société qui sollicite d'autorisation d'exploiter	11
Tableau 6 : Renseignements sur le signataire de la demande	11
Tableau 7 : Renseignements sur la personne en charge du suivi de la demande.	11

Liste des cartes

Carte 1 : Communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation	10
---	----

I. PRESENTATION DE LA DEMANDE ET IDENTITE DU DEMANDEUR

I.1. PRESENTATION DE LA DEMANDE

Le présent dossier a pour objectif de présenter une demande d'Autorisation Environnementale sur les communes de Liez & Rémigny, pour un parc éolien classé sous la rubrique I.C.P.E. 2980.

La lettre de demande se trouve dans la pièce AE 1.1.

Constitué de trois éoliennes et d'un poste de livraison, le parc éolien Liez & Rémigny sera construit et exploité par la société TotalEnergies, Maître d'Ouvrage du projet.

Il s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en faveur des énergies renouvelables et notamment les lois Grenelle 1 et 2 et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui prévoit d'atteindre une production de 24,1 GW en 2023 et entre 33,2 et 34,7 GW en 2028. Rappelons qu'au 31 décembre 2024, la France comptait une puissance éolienne installée de 22 875 MW (source : source : Panorama de l'électricité renouvelable, RTE janvier 2024).

Ce projet contribuera de manière significative aux objectifs 2030 et 2050 fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Hauts de France, à savoir devenir la première région à énergie positive à horizon 2050.

I.2. PROCEDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

I.2.1. AU TITRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES

La réglementation environnementale des établissements industriels susceptibles d'engendrer des risques, des pollutions, des nuisances ou tout autre problème d'environnement est encadrée par la loi du 19 juillet 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cette réglementation est contrôlée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui assure la police des installations classées pour le compte du **Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature**.

L'importance des enjeux d'environnement pour un site industriel est liée au nombre et à la nature des installations qu'il accueille (ateliers, unités, machines, stockages, etc.) susceptibles eux-mêmes de générer des risques et des nuisances.

Tous les types d'installations industrielles sont identifiés dans une nomenclature codifiée qui définit en fonction des seuils d'importance, trois niveaux de contraintes (classement) :

- **Niveau S** : installations soumises à servitude.
Il s'agit d'installations présentant des risques particulièrement élevés (aussi appelées installations SEVESO). Elles font l'objet d'une attention particulière en raison des conséquences graves que pourrait avoir un accident et donnent lieu à ce titre à l'instauration d'un périmètre de servitudes d'utilité publique. Elles font par ailleurs l'objet d'une procédure identique à celle des installations de niveau A.
Aucune installation de niveau S n'est concernée ici ;
- **Niveau A** : installations soumises à autorisation.
La procédure d'autorisation comprend une instruction administrative lourde avec notamment une enquête publique.

C'est le cas ici pour la rubrique 2980 qui porte sur l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ;

- **Niveau E** : installations soumises à enregistrement.
Sont soumises à enregistrement, les installations qui présentent des dangers ou inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement, lorsque ces dangers et inconvénients peuvent, en principe, eu égard aux caractéristiques des installations et de leur impact potentiel, être prévenus par le respect de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées ;
- **Niveau D** : installations soumises à déclaration,
Ce sont celles qui sont moins impactantes. La procédure comprend la présentation d'un dossier simplifié à l'administration qui en notifie l'acceptation sur la base de prescriptions types ;
- **Niveau NC** : installations non classées.
Ce sont celles qui, du fait de leur nature ou leur petite importance, sont considérées comme sans impact pour l'environnement.

Remarque : L'article L.512-11 du Code de l'Environnement prévoit que certaines catégories d'installations relevant du régime déclaratif peuvent être soumises à des contrôles périodiques effectués par des organismes agréés (C).

Le décret 2019-1096 du 28 octobre 2019 précise la nomenclature codifiée pour les projets de production à partir de l'énergie mécanique du vent ainsi que le rayon applicable pour la réalisation de l'enquête publique.

2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :		
	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m	A	6
	2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 12 m, lorsque la puissance totale installée est :		
	a) Supérieure ou égale à 20 MW	A	6
	b) Inférieure à 20 MW	D	-
(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement (2) Rayon d'affichage en kilomètres			

Tableau 1 : Nomenclature ICPE pour l'éolien terrestre (décret n°2019-1096 du 28/10/2019)

Le projet du parc éolien Liez & Rémigny, avec des éoliennes d'une hauteur de mât et de nacelle supérieure à 50 mètres, fait donc l'objet d'une procédure d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

I.2.1. INSERTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE

Les demandes relatives aux installations classées soumises à autorisation, en application des dispositions du Code de l'Environnement, Livre Ier, font l'objet d'une [enquête publique](#) et d'une [enquête administrative](#) en application des chapitres II et III.

Cela s'appuie notamment sur les articles suivants du Code de l'Environnement :

- Articles L. 181-9 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Articles R. 181-36 et suivants du Code de l'Environnement ;

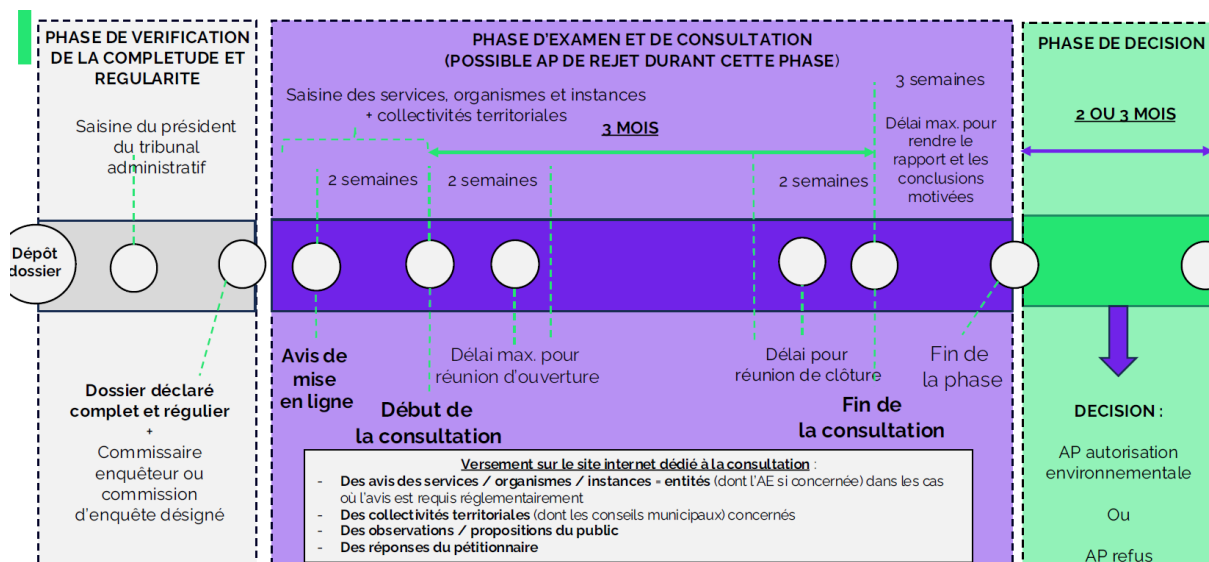
Selon l'article L.123-1 du Code de l'Environnement, l'enquête publique a pour objet « d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L.123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ».

La procédure d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale a été révisée par la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

Celle-ci simplifie la procédure d'autorisation environnementale pour accélérer l'implantation des projets industriels tout en renforçant la participation du public. La phase d'examen, la consultation des collectivités et du public sont désormais menées parallèlement dès que le dossier est complet, ce qui réduit les délais d'instruction. Le public participe plus tôt au processus, lors de consultations modernisées incluant deux réunions publiques, sous la supervision d'un commissaire enquêteur.

Ces changements s'appliquent aux dossiers déposés à partir du 22 octobre 2024. Les services instructeurs et préfectoraux sont chargés de coordonner l'information des acteurs locaux (collectivités, industriels, bureaux d'études) et de sensibiliser à la qualité des dossiers via des réunions régulières et des supports d'information.

La procédure d'instruction révisée est la suivante :



▪ Lorsque le Préfet du département d'instruction reçoit le dossier, et que la preuve de dépôt est délivrée, il saisit le tribunal administratif pour la désignation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête dans les conditions prévues aux [articles L. 123-4](#) et [L. 123-5](#) du code de l'environnement ;

Lorsque le dossier est jugé complet, la phase d'examen et la consultation du public sont menées en parallèle afin de recueillir sur la même période les avis des services, organismes, instances et collectivités territoriales ; ainsi que les observations, questions et propositions du public, auxquels le pétitionnaire devra répondre.

▪ L'enquête publique est annoncée selon les modalités de l'article L. 123-19 du code de l'environnement 15 jours avant son ouverture, sur les lieux du projet, par un affichage dans les communes concernées par le rayon d'enquête publique de 6 km autour du projet, en préfecture, par des publications dans la presse (deux journaux locaux ou régionaux), et en ligne (site préfecture et site internet dédié au projet : [Le projet éolien Liez et Remigny](#)) aux frais du demandeur.

Le dossier de consultation comprend les pièces prévues par l'article R. 181-36-1. Il fait l'objet d'une mise à jour continue : les avis, observations du public et réponses du pétitionnaire sont

automatiquement ajoutés, y compris les contributions issues du tchat. Il est possible de demander des pièces complémentaires pendant l'examen du dossier (conformément à l'article R. 181-17), qui seront alors intégrées au dossier. La réunion de clôture fait l'objet d'une publication de sa date, son heure et son lieu sept jours à l'avance ; il s'agit également de la limite pour ajouter des pièces complémentaires. Le site internet est choisi par le pétitionnaire, selon des critères qui seront précisés par arrêté. Le dossier papier n'est pas obligatoire mais peut être consulté sur demande dans certains lieux publics. Les modifications du projet sont acceptées à condition de ne pas modifier l'économie générale du projet, sinon un nouveau dossier doit être constitué. Enfin, la procédure se déroule principalement sous forme dématérialisée, sans permanences sauf lors des réunions publiques.

A l'issue de l'enquête publique en mairie, le dossier d'instruction accompagné du registre d'enquête, de l'avis du commissaire enquêteur, du mémoire en réponse du pétitionnaire, des avis des conseils municipaux sollicités par le Préfet et des avis des services concernés, est transmis à l'Inspecteur des Installations Classées qui rédige un rapport de synthèse et un projet de prescription au Préfet du département concerné.

Ces documents sont ensuite généralement présentés aux membres de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) pour avis sur les propositions d'analyse et d'arrêté de l'Inspecteur des Installations Classées. L'ensemble de ces étapes permet au Préfet de statuer sur la demande.

Le rayon d'affichage de 6 km permet de définir les communes sur lesquelles devra avoir lieu l'affichage de l'enquête publique.

Ainsi, le périmètre défini comprend 27 communes appartenant à 3 intercommunalités différentes.

Communes	Intercommunalités	Département
Achery	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Andelain	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Beautor	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Benay	Val de l'Oise	Aisne
Brissay-Choigny	Val de l'Oise	Aisne
Brissy-Hamégicourt	Val de l'Oise	Aisne
Cerizy	Val de l'Oise	Aisne
Clastres	Saint Quentinnois	Aisne
Condren	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Danizy	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Essigny-le-Grand	Val de l'Oise	Aisne
Frières-Faillouël	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Gibercourt	Val de l'Oise	Aisne
Hinacourt	Val de l'Oise	Aisne
Jussy	Saint Quentinnois	Aisne
La Fère	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Liez	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Ly-Fontaine	Val de l'Oise	Aisne
Mayot	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Menessis	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Montescourt-Lizerolles	Saint Quentinnois	Aisne
Moÿ-de-l'Aisne	Val de l'Oise	Aisne
Remigny	Val de l'Oise	Aisne
Tergnier	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Travecy	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Vendeuil	Val de l'Oise	Aisne
Viry-Noureuil	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne

Tableau 2 : Communes concernées par le rayon d'affichage de six kilomètres de l'enquête publique

Aussi, l'article 53 de la loi ASAP complète la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement par une nouvelle sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » comme suit :

« Art. L. 181-28-2. - Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au 2° du II de l'article L. 122-3. »

Cet article impose désormais au porteur d'un projet de parc éolien d'adresser « aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes » le résumé non technique de l'étude d'impact, au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.¹

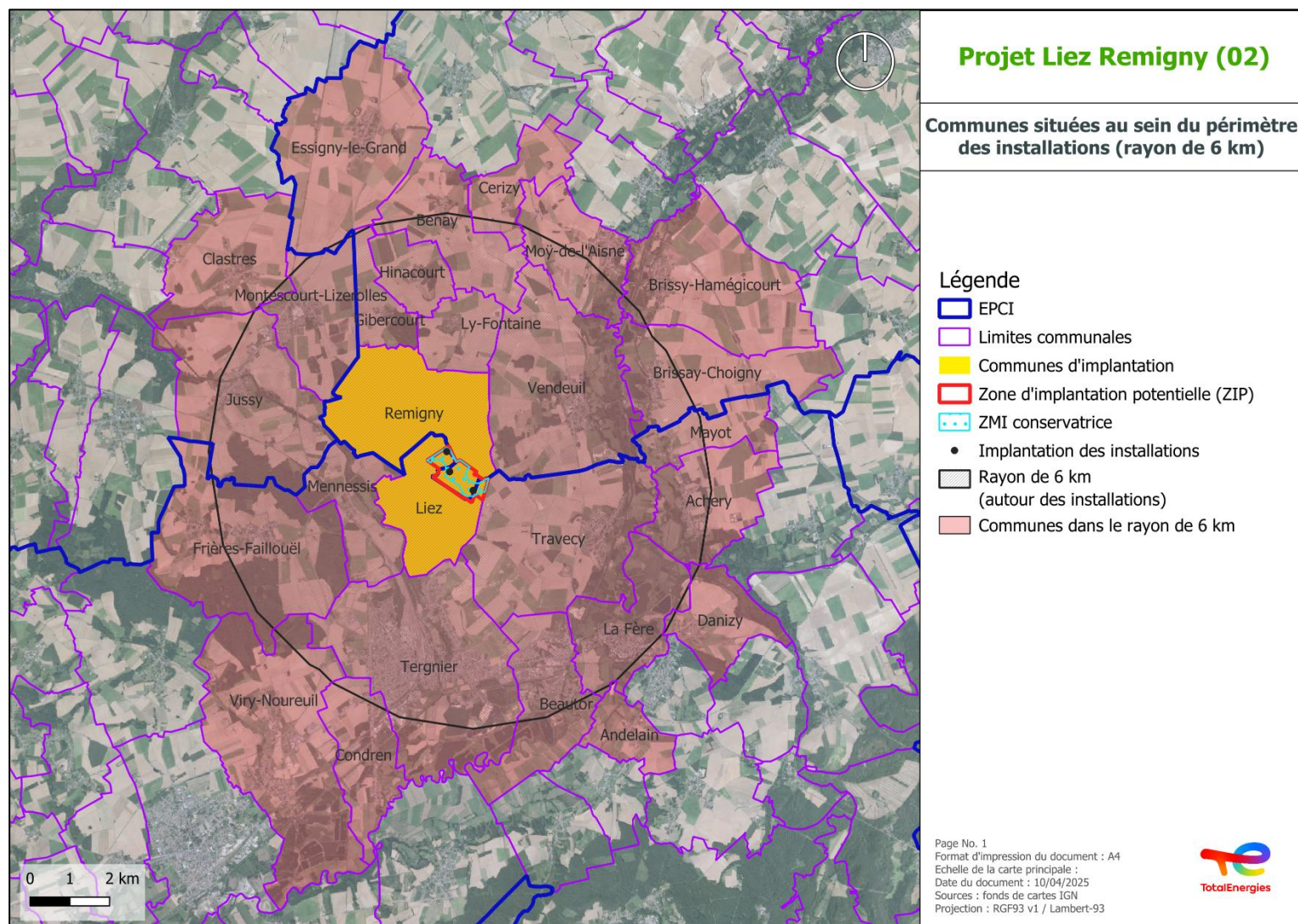
Ainsi, 10 communes sont concernées par ce dépôt de RNT :

¹ <http://www.arnaudgossement.com/archive/2020/12/11/eolien-deux-nouvelles-dispositions-a-tenir-compte-pour-les-p-6283659.html>

Communes	Intercommunalités	Département
Gibercourt	Val de l'Oise	Aisne
Jussy	Saint Quentinnois	Aisne
Liez	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Ly-Fontaine	Val de l'Oise	Aisne
Mennessis	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Montescourt-Lizerolles	Saint Quentinnois	Aisne
Rémigny	Val de l'Oise	Aisne
Tergnier	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Travecy	Chaugny Tergnier La Fère	Aisne
Vendeuil	Val de l'Oise	Aisne

Tableau 3 : Communes concernées par le rayon d'envoi du résumé non technique

Les accusés de réception du document minimum 1 mois avant la demande d'autorisation environnementale sont disponibles en annexe 8 du présent document.



Carte 1 : Communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation

I.3. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande est sollicitée par la Société TotalEnergies dont les principaux renseignements sont présentés dans les tableaux ci-après.

SOCIETE	
DENOMINATION	TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE
N° SIREN	434 836 276
CODE APE	Ingénierie, études techniques (71.12B)
REGISTRE DE COMMERCE	R.C.S de Béziers
FORME JURIDIQUE	SAS, société par actions simplifiée
GERANT	Marin De Montbel
ADRESSE DU SIEGE	74 Rue Lieutenant de Montcabrier - 34500 BEZIERS

Tableau 4 : Renseignements administratifs de la Société TotalEnergies.

SOCIETE	
DENOMINATION	TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE
N° SIREN	434 836 276
CAPITAL SOCIAL	8 624 664,00 €
NATURE DE L'ACTIVITE	Développement, construction et exploitation de tous types de centrale de production d'électricité d'origine renouvelables
REGISTRE DE COMMERCE	R.C.S de Béziers
FORME JURIDIQUE	SAS, société par actions simplifiée
PRESIDENT	Marin De Montbel
ADRESSE DU SIEGE	74 Rue Lieutenant de Montcabrier - 34500 BEZIERS

Tableau 5 : Renseignements administratifs de la société qui sollicite d'autorisation d'exploiter

SIGNATAIRE DE LA DEMANDE	
PRENOM - NOM	Léo MARIE
FONCTION	Responsable Agence Ile de France – Hauts de France - Normandie
ADRESSE	52 Quai Dion Bouton – 92806 Puteaux CEDEX
TELEPHONE	06 68 73 27 79

Tableau 6 : Renseignements sur le signataire de la demande

PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI LA DEMANDE	
PRENOM - NOM	Amina SELMI
FONCTION	Chef de projets
ADRESSE	52 Quai Dion Bouton – 92806 Puteaux CEDEX
TELEPHONE	06 75 88 77 85

Tableau 7 : Renseignements sur la personne en charge du suivi de la demande.

II. CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'article D181-15-2 du code de l'environnement indique que lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 2° de l'article L. 181-1 (autorisation au titre des ICPE), le dossier de demande est complété par une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ; »

Le maître d'ouvrage du projet Liez & Rémigny est la société TotalEnergies Renouvelables France.

II.1. CAPACITES FINANCIERES

II.1.1. FINANCEMENT DU PROJET

La particularité des installations de production d'électricité d'origine éolienne réside dans le fait que la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien (construction du parc), les charges d'exploitation étant comparativement très faibles.

Dans le cas du parc éolien Liez & Rémigny, l'investissement initial est estimé à environ 27 millions d'euros environ (tandis que les charges d'exploitation sont d'une moyenne annuelle de 1,1 millions d'euros).

Le projet sera financé de la manière suivante :

- apport en capital de la société TotalEnergies Renouvelables France à hauteur de 16,5 % des besoins de financement du projet ;
- emprunt bancaire à hauteur de 83,5 %.

La capacité de réaliser l'investissement initial est, à elle seule, une preuve importante de la capacité financière nécessaire à l'exploitation du parc éolien, mais elle reste néanmoins subordonnée à l'obtention des autorisations administratives, dont l'autorisation environnementale.

Indirectement détenue par ses actionnaires historiques : Lucia Holding, BPI, ARKEA, DEMETER, SORIDEC et UI Gestion, Quadran est devenu depuis septembre 2018 une filiale de TotalEnergies dénommé alors Total Quadran puis est devenu en 2021 TotalEnergies Renouvelables France avec le changement d'identité de la compagnie. Le chiffre d'affaires de TotalEnergies équivaut à 7 020 milliards d'euros en 2024.

TotalEnergies Renouvelables France bénéficie de la confiance d'organismes bancaires reconnus tels que : Crédit Agricole, Natixis, BPI, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, CIC, Caisse d'Épargne, Caisse des Dépôts, avec lesquels elle travaille régulièrement depuis la création des entités qui la constituent.

Les bilans financiers de TotalEnergies Renouvelables des années 2021, 2023 et 2024 sont présentés en annexe 1.

II.1.2. PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

L'arrêté du 6 mai 2017 a introduit le régime des appels d'offres pour les projets éoliens terrestres, en y faisant coexister un système de guichet ouvert dérogatoire du droit commun.

S'agissant des appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), le cahier des charges prévoit que ceux-ci sont ouverts :

- aux installations d'au minimum 7 aérogénérateurs quelle que soit leur puissance nominale,

- ou aux installations quelle que soit le nombre d'aérogénérateurs dont l'un a une puissance nominale supérieure à 3.0 MW

- ou aux installations pouvant justifier d'un rejet, adressé par EDF, d'une Demande de Contrat Complément de Rémunération (DCCR) effectué dans le cadre du guichet ouvert.

Le guichet ouvert est réservé :

- aux installations d'un maximum de 6 aérogénérateurs, **et** de 3.0 MW de puissance nominale pour chaque aérogénérateur au maximum.

Afin d'éviter les « découpages de parcs » pour accéder au guichet ouvert, une règle de distance a été ajoutée, de 1500 m avec une éolienne appartenant à toute autre installation ou projet d'installation dont la DCCR a été déposée dans les deux ans qui précèdent la date de dépôt de la DCCR de l'installation concernée.

De plus, l'arrêté du 30 mars 2020 modifie l'article 3 de l'arrêté du 6 mai 2017 (CR17) en rajoutant "et que les deux installations n'ont pas fait l'objet d'un développement conjoint », ceci pour empêcher qu'un parc scindé en deux puisse demander un CR17 pour chacune des deux parties.

Un contrat de complément de rémunération sera conclu, quel que soit le régime en appel d'offres ou en guichet ouvert, pour une durée de 20 ans.

Le parc éolien Liez & Rémigny pourra prétendre à un tarif compris entre 87 et 92 €/MWh en candidatant à un appel d'offre, une fois l'autorisation environnementale délivrée.

La production annuelle du parc éolien est estimée entre 26,6 et 30, 8 GWh selon le modèle de machine retenu.

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires annuel, correspondant à la vente d'électricité produite par le parc éolien peut être estimé à environ 3.2 M€ (base de 12 mois) pour la première année d'exploitation complète.

Le plan d'affaire prévisionnel du projet éolien Liez & Rémigny est présenté dans un pli confidentiel pour des raisons concurrentielles. Il démontre la capacité de la société TotalEnergies Renouvelables France à générer du bénéfice et donc à assumer l'ensemble des obligations susceptibles de découler de son fonctionnement.

II.1.3. ASSURANCES

TotalEnergies Renouvelables France souscrira, dans le cadre du parc éolien Liez & Rémigny, un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile (RC) qu'il peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers résultant d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle ou graduelle. Les garanties seront accordées pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus et couvriront à la fois la phase de construction et la phase d'exploitation.

L'assurance prend effet dès l'acquisition des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance RC Maître d'ouvrage. Concernant l'assurance RC en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou au plus tôt dès la mise en service du contrat de production et de vente de l'énergie auprès du gestionnaire de réseaux (ENEDIS).

II.2. CAPACITES TECHNIQUES

II.2.1. CAPACITES A PILOTER LES INSTALLATIONS ET ORGANISATION

L'industrie éolienne est un marché particulièrement consolidé. La maintenance est, dans la quasi-totalité des cas, assurée par les constructeurs dans le cadre de contrats de maintenance qui garantissent un niveau de disponibilités des machines à l'exploitant. Si la technologie des turbines est relativement

complexe, elle est maîtrisée par les constructeurs qui assurent la maintenance de leurs machines pendant la phase d'exploitation du parc.

Dans le cadre du parc éolien Liez & Rémigny, TotalEnergies Renouvelables France aura notamment en charge :

- La recherche des financements du parc éolien ;
- La réalisation et le suivi du chantier du parc éolien ;
- L'exploitation technique du parc éolien ;

Pour mener à bien ses projets avec la plus grande efficacité, TotalEnergies Renouvelables France dispose de toutes les compétences pour conduire une opération globale sur les aspects techniques et financiers en s'appuyant sur des compétences d'aménagement, d'études et de conduite de projet, d'installation et de réalisation des chantiers, puis de gestion de la production.

Les équipes pluridisciplinaires sont constituées principalement d'ingénieurs d'études, de projets et de construction, qui travaillent au développement des futures centrales électriques. Elles maîtrisent toutes les facettes de la gestion des projets, de l'identification des sites jusqu'à la construction des projets et à leur production électrique dans le réseau (ENEDIS ou régie locale). Elles assurent également la maintenance et l'exploitation des centrales.



Figure 1 : Compétences de la société TotalEnergies Renouvelables France.

- **Identification des sites**

Première étape de l'implantation d'un parc éolien, l'identification de site prend en compte l'impact environnemental, les possibilités de raccordements électriques (proximité, puissance disponible, etc.), la disponibilité foncière, les servitudes publiques et les critères de faisabilité, l'implantation sur les terrains pressentis, etc.

Au-delà de ces aspects techniques, TotalEnergies Renouvelables France assure également la concertation avec les différentes parties prenantes : élus locaux, riverains, associations.

- **Conception & développement**

Suivant les sites d'implantation, des études (études d'impacts environnementales et paysagères, acoustiques, gisement, raccordement, etc.) sont réalisées afin d'évaluer le potentiel de production des

futurs projets et d'analyser la production des centrales en exploitation. Le bureau d'études technique intégré aux équipes de TotalEnergies Renouvelables France dimensionne également la centrale qui sera implantée (validation du gisement et du productible, avant-projet sommaire, implantation ou calepinage, dimensionnement électrique : onduleurs, postes, etc.). Les études environnementales sont quant à elles confiées à des experts externes avec lesquels TotalEnergies Renouvelables France est en relation durant toute la phase de développement.

Le développement du projet se fait également en étroite concertation avec les élus locaux, les propriétaires fonciers et les habitants, dans un souci d'aménagement durable du territoire concerné. Dans la mesure où toutes les conditions sont réunies, les dossiers de demande d'autorisation sont constitués et déposés pour instruction par les services de l'Etat.

- **Investissement & financement**

La réalisation des projets est intrinsèquement liée à la capacité à les financer. TotalEnergies Renouvelables France a structuré un pôle dédié à la recherche de financement et à l'investissement. Ce service entretient des relations privilégiées avec plus d'une cinquantaine de partenaires bancaires et investisseurs régionaux, nationaux et internationaux.

- **Construction**

TotalEnergies Renouvelables France se place en position de maître d'œuvre. Les équipes possèdent toutes les compétences et connaissances pour assurer la supervision de la construction de la centrale électrique jusqu'à sa mise en service.

Dans la mesure des compétences disponibles, les travaux sont confiés de façon privilégiée à des entreprises locales (génie civil, fondations, structures, réseaux électriques, pose et câblages, etc.).

Un chantier de parc éolien nécessite l'implication d'une soixantaine de personnes de compétences et de secteurs d'activité divers qui se succéderont pendant toute la durée de la construction. L'équipe dédiée de TotalEnergies Renouvelables France sera plus particulièrement en charge de :

La coordination du chantier : planification, sélection des sous-traitants, respect du budget et de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués ;

La supervision des infrastructures : assurance du bon déroulement de la 1ère phase du chantier, à savoir le terrassement, le génie civil et le câblage électrique ;

La supervision du montage : assurance du bon déroulement de la 2ème phase du chantier, à savoir l'arrivée des différentes pièces par convois exceptionnels, leur déchargement et pour finir leur montage

La supervision du raccordement électrique : fonctionnement du poste de livraison (point d'injection de l'électricité produite par le parc sur le réseau) mais également des connexions permettant le contrôle à distance des éoliennes.

- **Exploitation & Maintenance**

Une fois la centrale électrique mise en service, les équipes d'exploitation de TotalEnergies Renouvelables France assurent la supervision technique, la gestion administrative et opérationnelle. Les équipes se composent d'ingénieurs et de techniciens habilités pour la maintenance et la réparation des installations électriques et les travaux en environnement difficile, spécialisés en électricité et en automatisme.

Les équipes suivent la production de chaque centrale grâce aux systèmes de télésurveillance en temps réel et réalisent une prise en charge immédiate des défauts. En effet, les équipes sont prêtes à intervenir dans le cadre d'un système d'astreintes et avec l'outillage et les équipements techniques adaptés. Elles prennent aussi en charge la sécurité des biens et des personnes lors des alertes des systèmes anti-intrusion ou de vidéosurveillance.

Dans le cadre de l'exploitation technique du parc Liez & Rémigny, TotalEnergies Renouvelables France contrôlera les éoliennes du parc éolien, grâce au SCADA, ainsi que l'infrastructure comprenant les chemins d'accès internes au parc éolien, le câblage interne du parc, le point de raccordement au réseau, les câbles téléphoniques internes au parc et tout droit foncier correspondant.

Dans un délai raisonnable, après avoir été averti d'une défaillance ou erreur opérationnelle d'une éolienne ou bien de l'infrastructure, TotalEnergies Renouvelables France prendra les mesures nécessaires pour y remédier. Elle pourra mandater un tiers approprié pour réaliser de tels travaux et supervisera la bonne réalisation de ces opérations.

De manière générale, TotalEnergies Renouvelables France sera responsable de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du parc, à savoir :

- Accomplir toutes les obligations en conformité avec les contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection avec l'opérateur du réseau ;
- Adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;
- Gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit
- Organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien ;
- Faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur situé dans l'éolienne ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conformité de ses obligations statutaires afin d'assurer la sécurité du parc éolien ;
- Fournir l'assistance nécessaire et raisonnable pour procéder aux réclamations d'assurance ;
- Relever le compteur de chaque éolienne régulièrement et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données.

TotalEnergies Renouvelables France travaillera également en étroite collaboration avec le constructeur des éoliennes qui aura en charge la maintenance technique et préventive. Plus précisément, conformément aux conditions prévues dans le contrat de maintenance, le constructeur contrôlera les éoliennes à des intervalles de maintenance réguliers en accord avec les normes DIN 31051 et DIN 31052, ou bien avec tout autre norme DIN standard, pour identifier tout écart entre le fonctionnement réel et attendu des éoliennes, et permettre de proposer et respectivement initier les mesures nécessaires au retour au fonctionnement normal des éoliennes. Les prestations comprendront en particulier :

- La maintenance relative au SCADA ;
- La vérification de tous les composants, y compris de la tour tubulaire ;
- La vérification des moments de torsion des boulons et, si nécessaire, le resserrage des boulons
- La vérification des niveaux d'huile ;
- Le prélèvement d'échantillons d'huile ainsi que l'analyse de l'huile ;
- Les vidanges nécessaires, incluant l'huile ;
- Les opérations de lubrification / de graissage nécessaires ;
- La vérification nécessaire et le réglage des freins ;
- La vérification de tous les systèmes de sécurité des éoliennes, y compris le système de protection contre la foudre, le cas échéant, et la prise de terre ;
- L'évaluation des données du SCADA.

- **Démantèlement & Repowering**

Les parcs éoliens de première génération arrivent actuellement en fin de vie. La démarche de repowering (renouvellement) consiste à démonter la centrale éolienne en vue d'une reconfiguration optimale du site.

Cette approche de modernisation existe aussi en hydroélectricité dont les équipements ont pour certains plus d'un siècle de fonctionnement. Les sites solaires et biogaz, plus récents, ne rentreront dans cette démarche que dans quelques années.

Le démontage se fait dans le respect des règles afin de limiter l'impact environnemental. Certains composants sont gardés pour une utilisation ultérieure. La nouvelle installation bénéficie des infrastructures existantes (accès, poste de livraison, raccordement, etc.)

ANNEXE 1 : BILANS FINANCIERS DE TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE POUR LES ANNEES 2022, 2023 ET 2024

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TotalEnergies Renouvelables France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0074 RUE LIEUTENANT DE MONTCABRIER 34500 BEZIERS		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	850 882	223 080
		Fonds commercial (1) AH	AI	65 000	680 529
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
		Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	129 365	380 199
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	894 688	90 841
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	2 708 408	3 879 994
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours AV	AW		267 532
		Avances et acomptes AX	AY		1 887 233
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	10 182 484	119 518 786
		Créances rattachées à des participations BB	BC	5 293 723	352 640 709
	Autres titres immobilisés BD	BE			
	Prêts BF	BG		116 276	
	Autres immobilisations financières* BH	BI		293 333	
	TOTAL (II) BJ	BK	20 124 551	479 978 512	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO	4 218 762	74 021 954
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	137 372	505 761
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		3 196 263
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	620 459	12 704 755
		Autres créances (3) BZ	CA		12 798 611
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE		
DIVERS	Disponibilités CF	CG		967 589	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		210 843	
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ	CK	4 976 593	104 405 774	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	609 485 430	IA	25 101 144	584 384 286
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :	Stocks :	Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>TotalEnergies Renouvelables France</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 624 664)	DA	8 624 664
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 833 878
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	862 466
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	121 080
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	
	Report à nouveau	DH	18 646 103
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 046 165
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	73 444
	TOTAL (I)	DI	73 207 800
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 031 095
	Provisions pour charges	DQ	618 175
	TOTAL (III)	DR	2 649 270
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 256 922
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	437 401 530
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 454 976
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 090 258
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 162 908
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	21 160 623
TOTAL (IV)	EC	508 527 215	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	584 384 286	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	71 268 421
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TotalEnergies Renouvelables France		Exercice N		Néant ☐ *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée*			FM
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX
	Salaires et traitements*			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions			GA
				GB
				GC
	Autres charges (12)			GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GF
	opérations en commun			GG
	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
CHARGES FINANCIERES	Total des produits financiers (V)			GP
	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise <u>TotalEnergies Renouvelables France</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIIB	110 748 524
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IIID	110 748 524
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	2 418 191
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF	94 156 445
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	IIIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	96 574 636
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIII	14 173 888
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJJ	-186 649
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIKK	-463 512
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	225 922 491
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	193 876 326
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	32 046 165
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIHY	
		IIIG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IIHP	
		IIHQ	379 543
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIII	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIJJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIKK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IIHX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IIIC	
		IIID	
	(9) Dont transferts de charges	IIAI	2 940 757
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	IIA2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG- CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	IIA3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	IIA4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		
	facultatifs A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
77520000 - PCEA - Immobilisations corporelles			1 017
77560000 - Titres participation - Long terme			27 913 571
77560029 - Titres de participation IG - Long terme report imposit			5 389 436
77580000 - PCEA - Comptes courants			29 160 817
77580009 - PCEA - Comptes courants IG			48 282 183
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TotalEnergies Renouvelables France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise : 0074 RUE LIEUTENANT DE MONTGABRIER 34300 BEZIERS		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2023		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement * AB			
	Frais de développement * CX			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	1 464 280	1 026 472	437 808
	Fonds commercial (1) AI	745 529	65 000	680 529
	Autres immobilisations incorporelles AJ	110 820		110 820
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	Terrains AN			
	Constructions AP	509 564	196 887	312 677
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	981 464	868 112	113 352
	Autres immobilisations corporelles AT	7 426 726	3 885 588	3 541 138
	Immobilisations en cours AV	980 693		980 693
	Avances et acomptes AX	5 875 245		5 875 245
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU	154 714 530	2 036 025	152 678 505	
Créances rattachées à des participations BB	551 874 753	2 809 448	549 065 306	
Autres titres immobilisés BD	10 000	10 000		
Prêts BF	116 276		116 276	
Autres immobilisations financières* BH	306 394		306 394	
TOTAL (II) BJ		725 116 275	10 897 530	714 218 744
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	En cours de production de biens BL			
	En cours de production de services BN	102 985 635	7 145 578	95 840 057
	Produits intermédiaires et finis BP			
	Marchandises BR			
	BT	727 426	141 616	585 810
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	3 522 835		3 522 835
	CIRCRANTS			
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	18 246 979	542 967	17 704 012
	Autres créances (3) BZ	9 455 373		9 455 373
DIVERS				
Capital souscrit et appelé, non versé CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CC				
Disponibilités CF	1 115 512		1 115 512	
Charges constatées d'avance (3)* CH	261 530		261 530	
TOTAL (III) CJ		136 315 290	7 830 161	128 485 128
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	861 431 565	18 727 692	842 703 873
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes. CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 624 664 ...)	DA	8 624 664
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 833 878
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	862 466
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	121 080
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	18 646 103
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-3 943 165
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	73 444
	TOTAL (I)	DL	37 218 470
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	848 349
	Provisions pour charges	DQ	887 988
	TOTAL (III)	DR	1 736 336
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	251 663
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	738 603 836
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	28 778 761
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 042 219
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 000 000
	Autres dettes	EA	2 975 270
Compte régularisation	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 097 317
TOTAL (IV)		EC	803 749 067
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	842 703 873
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Écart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	66 573 505
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EII	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TotalEnergies Renouvelables France		Exercice N		Néant	*
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	44 096 239
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	44 096 239
	Production stockée*			FM	24 744 920
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	4 351 963
	Autres produits (1) (11)			FQ	210 239
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	73 403 361
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	57 228
	Variation de stock (marchandises)*			FT	-84 293
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	54 058 015
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 377 824
	Salaires et traitements*			FY	31 842 334
	Charges sociales (10)			FZ	20 853 814
	Sur immobilisations : { dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions* }			GA	1 455 143
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	4 491 804
	Autres charges (12)			GD	642 552
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE	38 689
				GF	114 733 111
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-41 329 750
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	54 645 919
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	7 336
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	10 787 361
	Différences positives de change			GN	462
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	65 441 078
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	166 626
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	27 564 334
	Différences négatives de change			GS	1 225
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	27 732 185
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	37 708 893
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-3 620 857

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise		TotalEnergies Renouvelables France		Néant	*
Exercice N					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	26 483		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	20 351		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	73 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	119 834		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	302 236		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	73 208		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	113 007		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	488 451		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			II	-368 617	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IIJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	IIK	-46 309	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			III	138 964 273	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IIII	142 907 438	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			IIIN	-3 943 165	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	IIY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IIHP		
		- Crédit-bail immobilier	IIHQ	389 919	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IIIC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IIID		
	(9) Dont transferts de charges	IIAI	1 231 241		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	IIA2			
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG - CRDS) A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	IIA3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	IIA4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6		obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					
		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
77170000 - Dégrevements d'impôts autres qu'IS					26 483
77520000 - PC&A - Immobilisations corporelles					18 358
77560009 - Titres participation IG - Long terme					1 993
78750000 - Rep. Provision exceptionnelles					73 000
67120000 - Pénalités, Amendes fiscales				4 992	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					
		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TotalEnergies Renouvelables France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0074 RUE LIEUTENANT DE MONTCAIRIER 34500 BEZIERS		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2024			
		Bru 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	540 624	186 860
		Fonds commercial (1) AH	AI	65 000	680 529
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
		Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	264 409	245 155
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	977 195	164 514
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	3 761 986	3 187 613
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours AV	AW		1 127 519
		Avances et acomptes AX	AY		8 332 836
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	2 036 025	152 788 606
		Créances rattachées à des participations BB	BC	2 809 448	681 280 527
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés BD	BE	10 000		
	Prêts BF	BG		116 276	
	Autres immobilisations financières* BH	BI		348 797	
	TOTAL (II) BJ		BK	10 464 685	848 459 232
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
En cours de production de biens BN			BO	11 787 796	105 060 647
En cours de production de services BP			BQ		
Produits intermédiaires et finis BR			BS		
Marchandises BT			BU	136 446	676 360
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		2 812 913
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	620 137	23 040 386
		Autres créances (3) BZ	CA		15 353 350
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
DIVERS	Disponibilités CF	CG		541 127	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		185 197	
	TOTAL (III) CJ		CK	12 544 379	147 669 981
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
		Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 019 138 277	IA	23 009 064	996 129 213
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an de des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>TotalEnergies Renouvelables France</u>		Néant ☐
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 624 664)	DA 8 624 664
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 12 833 878
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC
	Réserve légale (3)	DD 862 466
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF 121 080
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG
	Report à nouveau	DH 14 702 938
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI -42 279 463
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK 73 444
	TOTAL (I)	DL -5 060 993
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 814 286
	Provisions pour charges	DQ 2 174 128
	TOTAL (III)	DR 2 988 414
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV 924 549 614
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 38 749 545
	Dettes fiscales et sociales	DY 19 571 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 3 000 000
Compte régul.	Autres dettes	EA 6 817 783
	Produits constatés d'avance (4)	EB 5 512 963
	TOTAL (IV)	EC 998 201 793
	Ecart de conversion passif* (V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 996 129 213
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
	{ Ecart de réévaluation libre	1D
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 74 616 671
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : TotalEnergies Renouvelables France		Exercice N			Néant ☐ *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	37 838 342
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	37 838 342
	Production stockée*			FM	13 862 808
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	14 768 197
	Autres produits (1) (11)			FQ	244 427
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	66 713 774
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	196 264
	Variation de stock (marchandises)*			FT	-85 380
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	38
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	47 971 341
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 505 129
	Salaires et traitements*			FY	32 996 751
	Charges sociales (10)			FZ	19 211 533
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions			GA	1 222 495
				GB	
				GC	15 248 798
	Autres charges (12)			GD	1 664 346
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE	16 139
				GF	119 947 453
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	-53 233 679
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	49 777 582
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	334 801
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 656
	Différences positives de change			GN	14
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
CHARGES FINANCIERES	Total des produits financiers (V)			GP	50 114 054
	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	34 067
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	33 826 930
	Différences négatives de change			GS	414
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	33 861 411
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	16 252 643
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-36 981 037

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		TotalEnergies Renouvelables France		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	-4 216 717	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	-4 216 717	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IIIE	7 047	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 035 287	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	41 295	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		IIIH	1 083 630	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				III	-5 300 346
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IJJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	-1 920	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IIIJ	112 611 111	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IIIM	154 890 574	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIIN	-42 279 463
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IIIO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	385 010
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		III	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 788 936
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		IIIS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	77500000 - PCEA - Immobilisations incorporelles			410 336	
	77520000 - PCEA - Immobilisations corporelles			591 337	
	77560000 - Titres participation - Long terme			-5 218 390	
	67120000 - Pénalités, Amendes Fiscales		4 255		
	67130000 - Dons, libéralités		2 127		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE 2 (CONFIDENTIELLE) : PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL DU PROJET

Nom du projet	Projet éolien Liez & Rémigny V162 / 5,6 MWc
Société candidate	
Numéro de famille du projet	

Investissement

Montant total brut de l'investissement (EUR)	26 502 864
Montant total brut de l'investissement en EUR/MWc	1,58

Postes de l'investissement	EUR	%
Coût du raccordement	3 131 060	12%
Coûts des Modules	-	0%
Coût des Eoliennes	15 763 143	59%
Autres coûts électriques (transformateurs, etc)	271 000	1%
Coûts des structures, fondations, aménagement & VRD	2 645 500	10%
Ingénierie et frais de développement	2 673 150	10%
Frais financiers et légaux	949 170	4%
Autres postes de coûts de l'investissement	1 069 841	4%
Total	26 502 864	VRAI

Financement	EUR	%
Montant de l'apport en fonds propres	4 381 562	16%
Montant de l'apport en dette	22 121 303	84%
Montant des avantages et subventions à l'investissement		0%
Montant total de l'investissement net des avantages et subventions	26 502 864	VRAI
Taux d'intérêts de l'emprunt	4,50%	
Durée de l'emprunt (en années)	20	

Données techniques de l'installation et hypothèses

Puissance de l'installation (MWc)	16,800
Puissance certifiée - marché de capacité (MW)	2,856
Energie produite (MWh/an)	35 784
Productible (kWh/kWc)	2 130
Tarif de référence (EUR/MWh)	89,00
Indexation du Tarif	30%

Charges

Montant à amortir (= investissement net)	26 502 864
Durée d'amortissement (en années)	20

Exercices	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	01/01/202	01/01/203	01/01/203	01/01/203	01/01/203	01/01/203	01/01/203	01/01/203	01/01/203	01/01/203	01/01/203	01/01/204	01/01/204	01/01/204	01/01/204	01/01/204	01/01/204	01/01/204	01/01/204	01/01/204	01/01/204	01/01/205	01/01/205	01/01/205	01/01/205	01/01/205	01/01/205	01/01/205	01/01/205	01/01/205	01/01/206	
Début de période	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
Fin de période	31/12/202	31/12/203	31/12/203	31/12/203	31/12/203	31/12/203	31/12/203	31/12/203	31/12/203	31/12/203	31/12/203	31/12/204	31/12/204	31/12/204	31/12/204	31/12/204	31/12/204	31/12/204	31/12/204	31/12/204	31/12/205	31/12/205	31/12/205	31/12/205	31/12/205	31/12/205	31/12/205	31/12/205	31/12/205	31/12/206		
	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
Hypothèse d'inflation		VRAI																														
	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Energie produite (MWh/an)	20 980	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	35 784	14 804	
Produits d'exploitation (PEX)		1 906 062	3 263 521	3 284 048	3 269 581	3 289 691	3 309 931	3 330 302	3 350 806	3 371 443	3 392 215	3 413 122	3 434 166	3 455 347	3 476 667	3 498 127	3 519 727	3 541 469	3 563 354	3 585 384	3 607 558	3 515 218	3 501 567	3 570 167	3 640 139	3 711 511	3 784 310	3 858 564	3 934 304	4 011 559	4 090 359	1 725 523
Revenus de la vente d'électricité	VRAI	1 867 239	3 195 979	3 215 155	3 234 446	3 253 853	3 273 376	3 293 016	3 312 774	3 332 651	3 352 647	3 372 763	3 392 999	3 413 357	3 433 838	3 454 441	3 475 167	3 496 018	3 516 994	3 538 096	3 559 325	3 424 060	3 379 818	3 447 414	3 516 362	3 586 690	3 658 423	3 731 592	3 806 224	3 882 348	3 959 995	1 671 009
Autres revenus d'exploitation		38 823	67 542	68 892	35 135	35 838	36 555	37 286	38 031	38 792	39 568	40 359	41 166	41 990	42 830	43 686	44 560	45 451	46 360	47 287	48 233	91 158	121 750	122 753	123 777	124 821	125 886	126 973	128 081	129 211	130 364	54 514
Charges d'exploitation (CEX)		410 646	638 533	623 204	635 407	656 493	707 664	727 124	738 920	750 940	935 458	807 135	820 815	834 431	848 309	862 453	900 367	923 375	938 987	954 900	1 148 338	1 017 207	1 031 291	1 049 374	1 067 808	1 086 601	1 105 761	1 125 294	1 145 207	1 165 509	1 212 706	507 307
Charges d'exploitation et de maintenance	VRAI	35 145	60 646	61 859	63 097	64 358	65 646	66 959	68 298	69 664	71 057	72 478	73 928	75 406	76 914	78 453	80 022	81 622	83 255	84 920	86 618	88 350	90 117	91 920	93 758	95 633	97 546	99 497	101 487	103 517	105 587	44 727
Assurances		37 563	54 472	54 601	54 510	54 636	54 764	54 892	55 021	55 151	55 281	55 413	55 545	55 678	55 813	55 948	56 083	56 220	56 358	56 496	56 636	56 055	55 969	56 401	56 841	57 290	57 748	58 215	58 691	59 177	59 673	27 733
Charges de location		59 293	101 486	102 095	102 708	103 324	103 944	104 568	105 195	105 826	106 461	107 100	107 743	108 389	109 040	109 694	110 352	111 014	111 680	112 350	113 024	113 702	114 385	115 071	115 761	116 456	117 155	117 858	118 565	119 276	119 992	50 132
Charges liées à la vente d'électricité (vente directe ou agrégation)		70 629	116 852	113 430	116 354	129 560	148 608	151 365	154 178	157 047	159 973	162 958	166 002	169 108	172 275	175 506	178 801	182 163	185 591	189 088	192 655	196 294	200 005	203 790	207 651	211 590	215 607	219 704	223 884	228 147	232 495	84 529
Frais de gestion (administratif, comptable)		14 658	25 293	25 799	26 315	26 841	27 378	27 926	28 484	29 054	29 635	30 228	30 832	31 449	32 078	32 719	33 374	34 041	34 722	35 417	36 125	36 847	37 584	38 336	39 103	39 885	40 682	41 496	42 326	43 173	44 036	18 654
Autres charges d'exploitation		193 358	279 783	265 420	272 424	277 772	307 324	321 415	327 744	334 199	513 050	378 959	386 765	394 401	402 189	410 133	441 735	458 314	467 381	476 629	663 279	525 958	533 231	543 856	554 693	565 748	577 023	588 524	600 255	612 220	650 923	281 532
Valeur Ajoutée (VA) = PEX - CEX		1 495 416	2 624 988	2 660 843	2 634 174	2 633 198	2 602 267	2 603 178	2 611 886	2 620 503	2 456 757	2 605 987	2 613 350	2 620 916	2 628 358	2 635 674	2 619 360	2 618 095	2 624 368	2 630 483	2 459 220	2 498 011	2 470 276	2 520 794	2 572 331	2 624 909	2 678 549	2 733 271	2 789 097	2 846 050	2 877 653	1 218 216
Impôts, taxes		10 835	186 650	190 366	196 461	200 372	204 326	208 383	212 527	216 753	220 928	225 435	229 918	234 491	239 156	243 913	248 745	253 687	258 734	263 881	268 984	274 313	279 730	285 357	291 098	296 955	302 931	309 028	315 249	321 595	328 046	138 400
IFER		-	144 644	147 537	150 488	153 498	156 568	159 699	162 893	166 151	169 474	172 864	176 321	179 847	183 444	187 113	190 855	194 672	198 566	202 537	206 588	210 720	214 934	219 233	223 617	228 090	232 652	237 305	242 051	246 892	251 829	106 677
CFE		9 834	16 970	17 310	17 656	18 009	18 369	18 737	19 111	19 494	19 883	20 281	20 687	21 100	21 522	21 953	22 392	22 840	23 297	23 762	24 238	24 722	25 217	25 721	26 236	26 760	27 296	27 842	28 398	28 966	29 546	12 516
CVAE		1 001	1 999	2 022	2 006	2 028	2 015	2 025	2 042	2 058	1 939	2 067	2 083	2 099	2 115	2 132	2 129	2 138	2 154	2 170	2 038	2 029	1 999	2 072	2 148	2 226	2 307	2 392	2 479	2 570	2 641	556
Taxe foncière		-	23 037	23 497	26 311	26 838	27 374	27 922	28 480	29 050	29 631	30 224	30 828	31 445	32 074	32 715	33 369	34 037	34 717	35 412	36 120	36 842	37 579	38 331	39 097	39 879	40 677	41 491	42 320	43 167	44 030	18 651
Autres taxes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EBE		1 484 581	2 438 338	2 470 477	2 437 713	2 432 826	2 397 941	2 394 795	2 399 359	2 403 750	2 235 830	2 380 552	2 383 432	2 386 424	2 389 203	2 391 761	2 370 615	2 364 407	2 365 634	2 366 602	2 190 236	2 223 698	2 190 546	2 235 437	2 281 233	2 327 954	2 375 617	2 424 242	2 473 848	2 524 455	2 549 607	1 079 817
DA	VRAI	771 787	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	1 325 143	553 357	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DP		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
REX		712 794	1 113 194	1 145 334	1 112 570	1 107 683	1 072 797	1 069 652	1 074 216	1 078 606	910 686	1 055 408	1 058 289	1 061 281	1 064 060	1 066 618	1 045 471	1 039 264	1 040 491	1 041 459	865 093	1 670 341	2 190 546	2 235 437	2 281 233	2 327 954	2 375 617	2 424 242	2 473 848	2 524 455	2 549 607	1 079 817
Produits financiers		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts		682 812	1 132 475	1 080 413	1 021 815	961 925	900 220	837 435	772 426	705 190	644 832	597 729	548 282	496 590	442 468	385 911	326 716	265 652	201 847	135 217	67 732	8 412	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges financières		1 695	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	2 890	1 196	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts		28 288	-22 171	62 031	87 865	142 867	169 688	229 327	298 900	370 526	262 965	454 789	507 116	561 801	618 701	677 817	715 865	770 722	835 754	903 352	794 471	1 660 733	2 190 546	2 235 437	2 281 233	2 327 954	2 375 617	2 424 242	2 473 848	2 524 455	2 549 607	1 079 817
IS		7 072	28 299	23 716	28 143	35 717	42 422	57 332	74 726	92 633	65 742	113 697	126 779	140 450	154 675	169 454	178 966	192 681	208 938	225 838	198 618	415 183	547 637	558 859	570 308	581 988	593 904	606 061	618 462	631 114	637 402	269 954
Crédit d'impôt ESS		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement non récurrent		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (RN)		21 216	-50 469	38 315	59 723	107 150	127 265	171 994	224 174	277 893	197 223	341 092	380 337	421 351	464 026	508 363	536 899	578 042	626 815	677 514	595											

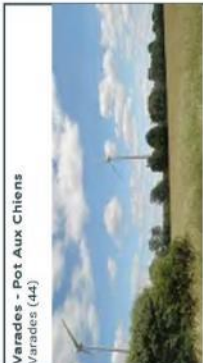
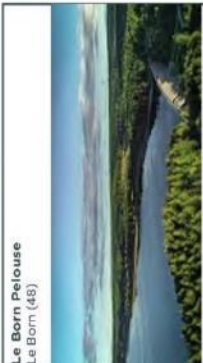
ANNEXE 3 : CENTRALES EOLIENNES EXPLOITEES PAR TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

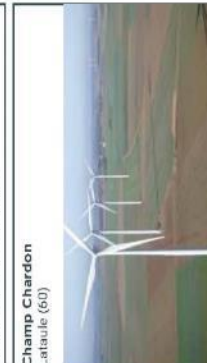


**CENTRALES EN
EXPLOITATION**
Nos références en images



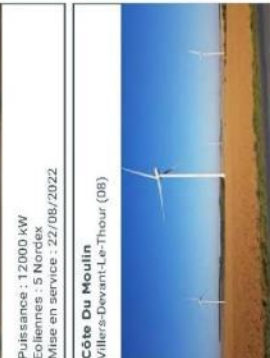
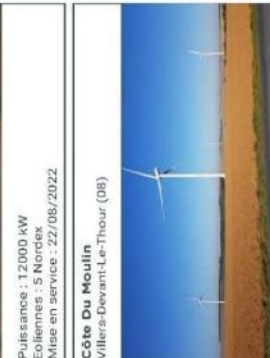
Arques 3 Arques (12)  Puissance : 6 000 kW Eoliennes : 3 Enercon E70 Mise en service : 03/12/2018	La Seauve La Roche Sur Grane (26)  Puissance : 11 500 kW Eoliennes : 5 ENERCON E70 Mise en service : 02/12/2020	L'Olivier Roquefort Des Corbières (11)  Puissance : 2 355 kW Eoliennes : 1 Enercon E70 Mise en service : 01/01/2011	Plan Du Pal Portel Des Corbières (11)  Puissance : 11 775 kW Eoliennes : 5 Enercon E70 Mise en service : 15/01/2010
Plumoguer Plumoguer (29)  Puissance : 900 kW Eoliennes : 1 EWT DW54 Mise en service : 29/12/2022	Goulien Repowering Goulien (29)  Puissance : 6 400 kW Eoliennes : 8 Enercon E48 Mise en service : 01/09/2018	Repowering Lastours (Lastours 3) Portel Des Corbières (11)  Puissance : 2 700 kW Eoliennes : 3 ENERCON E44 Mise en service : 11/09/2018	Arques 1 Arques (12)  Puissance : 8 000 kW Eoliennes : 4 Enercon E70 Mise en service : 27/11/2017
Lannéanou Lannéanou (29)  Puissance : 4 000 kW Eoliennes : 5 Enercon E53 Mise en service : 03/12/2015	Balazé Balazé (35)  Puissance : 6 000 kW Eoliennes : 3 Enercon EB2 Mise en service : 03/05/2010	Arques 2 Arques (12)  Puissance : 4 000 kW Eoliennes : 2 Enercon E70 Mise en service : 27/11/2017	Arques 2 Bis Arques (12)  Puissance : 4 000 kW Eoliennes : 2 Enercon E70 Mise en service : 12/12/2018

 St Jean Lachalm St Jean Lachalm (43) Puissance : 12 000 kW Eoliennes : 6 Enercon Mise en service : 01/01/2009	 Varades - pot Aux Chiens Varades (44) Puissance : 4 800 kW Eoliennes : 6 Enercon ES3 Mise en service : 08/06/2017	 Le Born Pelouse Le Born (48) Puissance : 28800 kW Eoliennes : 8 Vestas V105 Mise en service : 27/09/2022	 Les Éoliennes De Conquereuil Conquereuil (44) Puissance : 10 000 kW Eoliennes : 5 Gamesa GT14 Mise en service : 01/12/2017	 Pierrefitte Pierrefitte Es Bois (45) Puissance : 4 400 kW Eoliennes : 2 Vestas V110 Mise en service : 25/07/2019	 Hauts Vents Saint Armand (50) Puissance : 6 900 kW Eoliennes : 3 Enercon E82 Mise en service : 01/03/2011	 Balazé 2 Balazé (35) Puissance : 2 300 kW Eoliennes : 1 Enercon E78 Mise en service : 04/01/2013	 Moulin Tizon Montreuil Des Landes (35) Puissance : 12 000 kW Eoliennes : 6 Gamesa G97 Mise en service : 18/07/2016	 Treffendel Treffendel (35) Puissance : 8 000 kW Eoliennes : 4 Vestas V100 Mise en service : 06/07/2016	 Maxent Maxent (35) Puissance : 6 000 kW Eoliennes : 3 Vestas V90 Mise en service : 01/09/2012	 Petit Fougeray Le Petit Fougeray (35) Puissance : 10 000 kW Eoliennes : 5 Vestas V100 Mise en service : 22/03/2017	 Beauce Oratorienne Villermain (41) Puissance : 8800 kW Eoliennes : 4 Vestas V100 Mise en service : 09/08/2022
--	--	--	---	---	---	--	--	---	--	---	---

Dainville Dainville Bertheleville (55)  Puissance : 24 000 kW Eoliennes : 12 Vestas V110 Mise en service : 15/10/2017	Coume Coume (57)  Puissance : 7 500 kW Eoliennes : 3 Nordex NT100 Mise en service : 03/12/2017	La Vallée Gentilienne La Chaussée Sur Marne (51)  Puissance : 6 000 kW Eoliennes : 2 Servion M122 Mise en service : 30/03/2017	La Croix De Culiot Francheville (51)  Puissance : 14 700 kW Eoliennes : 7 Servion MM92 Mise en service : 20/09/2010
Champ Chardon Lataule (60)  Puissance : 10 000 kW Eoliennes : 5 Servion MM100 Mise en service : 28/10/2018	La Chaussée Brunchaut 1 Noirmont (60)  Puissance : 10 265 kW Eoliennes : 5 Enercon E82 Mise en service : 09/01/2017	Des Malandaux Orney (51)  Puissance : 4 200 kW Eoliennes : 2 Servion MM82 Mise en service : 10/01/2005	Les Champs Parents La Chaussée Sur Marne (51)  Puissance : 10 500 kW Eoliennes : 5 Servion MM92 Mise en service : 20/08/2010
La Chaussée Brunchaut 2 Puils-la-Vallée (60)  Puissance : 6 159 kW Eoliennes : 3 Enercon E82 Mise en service : 30/03/2017	La Chaussée Brunchaut 3 Luchy (60)  Puissance : 10 000 kW Eoliennes : 5 Enercon E82 Mise en service : 15/02/2015	Nesle La Reposte Nesle La Reposte (51)  Puissance : 6 000 kW Eoliennes : 3 Servion MM100 Mise en service : 02/02/2016	Repowering Les Malandaux Orney (51)  Puissance : 6 000 kW Eoliennes : 2 Siemens Gamesa SG3.4-132 Mise en service : 21/06/2022

 Fermiers De Loué Julie (72) Puissance : 10 800 kW Eoliennes : 6 Vestas V100 Mise en service : 18/12/2013	 Nuell Les Aubiers - Eole Du Bocage Nuell Les Aubiers (79) Puissance : 12 000 kW Eoliennes : 6 Enercon E82 Mise en service : 16/02/2017	 La Chaussee Brunchaut 4 Maulers (60) Puissance : 10 265 kW Eoliennes : 5 Enercon E82 Mise en service : 26/01/2017	 La Chaussee Brunchaut 5 Hardvillers (60) Puissance : 6 159 kW Eoliennes : 3 Enercon E82 Mise en service : 30/03/2017
 Les Patoures Lussac Les Eglises (87) Puissance : 18 000 kW Eoliennes : 6 Servion M122 Mise en service : 03/10/2017	 Grand Maison Pett Canal (971) Puissance : 1 375 kW Eoliennes : 5 Vergnet Gev-MP Mise en service : 28/05/2007	 Rânes Rânes (61) Puissance : 22 000 kW Eoliennes : 11 Enercon E82 Mise en service : 14/10/2018	 Les Hayettes Vincly (62) Puissance : 6600 kW Eoliennes : 3 Vestas V100 Mise en service : 20/09/2022
 Le Souffleur - Désirade 4 La Désirade (971) Puissance : 1 650 kW Eoliennes : 6 Vergnet Gev-MP Mise en service : 01/05/2010	 Petite Place Capsterre De Marie-Galante (971) Puissance : 2 475 kW Eoliennes : 9 Vergnet Gev-MP Mise en service : 01/04/2016	 Mémont Beaumets-les-Aire (62) Puissance : 8800 kW Eoliennes : 3 Vestas V100 Mise en service : 01/09/2022	 Champagne Conlinoise Neuvillalais (72) Puissance : 17 400 kW Eoliennes : 5 Vestas V126 Mise en service : 19/12/2019

 Repowering La Défense La Défense (971) Puissance : 2 700 kW Eoliennes : 8 éoliennes E44 Mise en service : 16/10/2015	 Repowering Fonds Caribes Saint-François (971) Puissance : 4 000 kW Eoliennes : 12 éoliennes LEIT/EROL E45H Mise en service : 31/03/2021
 Eole La Perrière Sainte-Suzanne (974) Puissance : 12 125 kW Eoliennes : 3 véliques M9275 Mise en service : 01/09/2005	 Repowering Nôme Constant Cascades De Mare Saline (971) Puissance : 5 400 kW Eoliennes : 8 éoliennes E44 Mise en service : 16/05/2022
 Yvel Yvel (980) Puissance : 2 500 kW Eoliennes : 24 éoliennes G58 Mise en service : 01/09/2022	 Eole La Perrière Repowering Sainte-Suzanne (974) Puissance : 19 500 kW Eoliennes : 9 véliques Mise en service : 29/11/2022

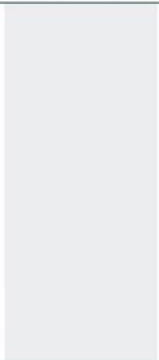
Parc Eolien La Motelle Le Thour (08)  Puissance : 24 000 kW Eoliennes : 8 Vestas V112 Mise en service : 31/03/2013	Vent De Thiérache 1 Champlin (08)  Puissance : 15 000 kW Eoliennes : 6 Nordex N100 Mise en service : 23/07/2013	Coupru Coupru (02)  Puissance : 12 000 kW Eoliennes : 5 Nordex Mise en service : 22/08/2022	L'Ourcq et du Cilanon St Gengoulph (02)  Puissance : 10 000 kW Eoliennes : 5 Enercon E82 Mise en service : 24/06/2016
Vent De Thiérache 2 Champlin (08)  Puissance : 12 500 kW Eoliennes : 5 Nordex N100 Mise en service : 07/06/2013	Vent De Thiérache 3 Champlin (08)  Puissance : 2 400 kW Eoliennes : 1 Nordex N117 Mise en service : 19/11/2017	Côte Du Moulin Villers-Devant-Le-Thour (08)  Puissance : 23 000 kW Eoliennes : 7 Nordex N117 & N100 Mise en service : 27/12/2018	Eole De Sorbon (Mont De Gerson 1) Sorbon (08)  Puissance : 6 600 kW Eoliennes : 3 Enercon E82 Mise en service : 14/04/2010
Couloumi Villesèque Des Corbieres (11)  Puissance : 4 710 kW Eoliennes : 2 Enercon E70 Mise en service : 14/03/2008	Cuxac Cuxac D'Aude (11)  Puissance : 11 500 kW Eoliennes : 5 Enercon E70 Mise en service : 27/06/2018	Les Buissons Sud Exermont (08)  Puissance : 7 200 kW Eoliennes : 3 Nordex N117 Mise en service : 28/11/2018	Mont De Gerson 2 Sorbon/Barby (08)  Puissance : 13 860 kW Eoliennes : 4 siemens SG132 Mise en service : 23/10/2020

Exemples de centrales photovoltaïques au sol ou flottantes, ombrières solaires et centrales hydrauliques



Bois du Mourlot Vavre et Montolieu (70)  Puissance : 4 984 kW Mise en service : 12/10/2022	Centrale Solaire RTsud Pardis (04)  Puissance : 16 325 kW Mise en service : 25/02/2021	Centrale Solaire STAC St Aubin En Charollais (71)  Puissance : 2 997 kW Mise en service : 16/06/2022	Centrale Solaire Rec-Rouez Rouez En Champagne (72)  Puissance : 4 778 kW Mise en service : 22/10/2020
Super Dévoluy Dévoluy (05)  Puissance : 1 729 kW Mise en service : 05/02/2019	Ecole Des Mines De Gardanne Gardanne (13)  Puissance : 899 kW Mise en service : 11/12/2017	QRO Grans Grans (13)  Puissance : 1 199 kW Mise en service : 17/12/2021	
L'Occitane Parking Marosque (04)  Puissance : 1 282 kW Mise en service : 06/03/2019	Centrale Solaire - Site ITER Saint-Paul-Hes-Durance (13)  Puissance : 2 704 kW Mise en service : 19/10/2022	La Mède Chateaufort Les Martigues (13)  Puissance : 371 kW Mise en service : 08/03/2013	

Zabo Béziers (34)  Puissance : 3 019 kW Mise en service : 25/07/2019	BGD Foges (38)  Puissance : 3 937 kW Mise en service : 16/11/2022	Roquefort Solar - Dhamma Roquefort Des Comblères (11)  Puissance : 10 021 kW Mise en service : 23/02/2016	Centrale Solaire LAV Martigues (13)  Puissance : 2 647 kW Mise en service : 10/11/2022
Serpalze Serpalze (38)  Puissance : 4 882 kW Mise en service : 17/08/2022	Les Galliennes Montoire Sur Le Loir (41)  Puissance : 2 342 kW Mise en service : 24/07/2019	La Méde Chateaufort/les martigues (13)  Puissance : 7 516 kW Mise en service : 12/01/2018	Les Canebières Grans (13)  Puissance : 1 253 kW Mise en service : 17/12/2021
Les Tournesols Beauce la Romaine (41)  Puissance : 2 100 kW Mise en service : 15/09/2021	Centrale Solaire CYP Saint Oyprien (42)  Puissance : 4 995 kW Mise en service : 09/02/2022	Molégès Molégès (13)  Puissance : 2 466 kW Mise en service : 26/03/2019	Centrale Solaire LFI Fos-Sur-Mer (13)  Puissance : 16 110 kW Mise en service : 26/07/2021

La Barlatte Guillaumes (06) 	Le Grillatier Guillaumes (06) 	Parking Latour Bas Elne Latour Bas Elne (66) 	Parking Sainte Marie La Mer Sainte Marie La Mer (66) 
Puisissance : 980 kW Mise en service : 02/04/2015	Puisissance : 1 950 kW Mise en service : 30/05/2019	Puisissance : 249 kW Mise en service : 16/04/2019	Puisissance : 245 kW Mise en service : 17/07/2018
Torrent De L'Ardon Saint Etienne De Tinée (06) 	Moulin D'Alas Baleguères (09) 	Pulg Elne (66) 	Saint Félicu D'avall Saint Félicu D'avall (66) 
Puisissance : 3 500 kW Mise en service : 09/12/2020	Puisissance : 276 kW Mise en service : 01/02/2017	Puisissance : 249 kW Mise en service : 24/05/2019	Puisissance : 248 kW Mise en service : 09/10/2018
Barbaira Barbaira (11) 	Prévinquières Prévinquières (12) 	CS Lyreco Digoin Ombrière Digoin (71) 	Hôpital William Morey Chalon-Sur-Saône (71) 
Puisissance : 500 kW Mise en service : 01/10/2012	Puisissance : 400 kW Mise en service : 01/11/2011	Puisissance : 966 kW Mise en service : 26/11/2020	Puisissance : 1 821 kW Mise en service : 24/06/2021